

FRANCE MAYOTTE

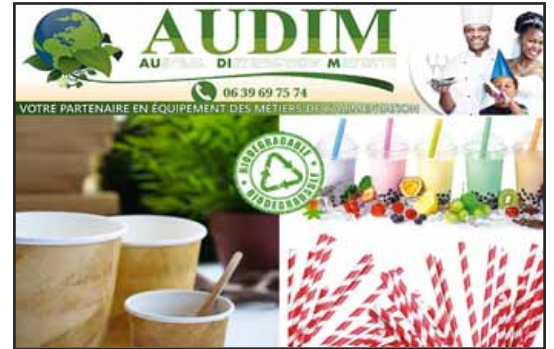
FMM N°2060 du vendredi 27 septembre 2019 - Prix de vente : 1€

MATIN

Enquête judiciaire : Thierry Galarme en garde à vue

Disparition / Politique

Jacques Chirac, l'un des papas de
Mayotte, nous a quittés hier à l'âge de
86 ans. Mayotte est en deuil



Kwaheri Monsieur le Président



Chômage :
Les indépendants
y auront droit
Immigration :
Le chiffre a doublé
en presque un an



Culture :
Mayotte aura
bientôt 7 salles
de cinéma



LES RENDEZ-VOUS DU
VENDREDI!



AUJOUR'HUI VENDREDI
DES OFFRES IMMANQUABLES
Rendez-vous dans votre agence de voyage
ou sur www.air-austral.com



AIR AUSTRAL

Vous serez toujours au cœur de notre compagnie

Une allocation chômage pour les travailleurs indépendants dès novembre

EMPLOI : UN MONTANT BIEN INFÉRIEUR POUR CEUX BASÉS À MAYOTTE

C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. À partir du 1er novembre 2019, les travailleurs indépendants pourront bénéficier, sous certaines conditions, d'une allocation chômage. Pour la percevoir, il faudra avoir perdu son emploi de manière non voulue, justifier d'un revenu minimum suffisant et avoir exercé son activité pendant une période d'au moins 2 ans. Le décret précise néanmoins que le montant journalier sera inférieur de près de 7 euros pour les travailleurs indépendants du 101ème département de France. Une différence liée aux cotisations, qui rappelle au combien le rattrapage social devient urgent.

Les travailleurs indépendants sont des professionnels qui exercent une activité économique à leur propre compte.

À l'inverse des salariés, ils sont autonomes et propriétaires de leurs moyens de production. L'INSEE les regroupe en quatre grandes catégories, à savoir les professions libérales ou assimilées, les exploitants agricoles, les patrons dans l'industrie, de la

construction et des transports et les patrons du commerce et des services de proximité tels que les artisans et commerçants. À l'échelle nationale, la majorité des travailleurs non salariés sont des hommes (66 %), âgés en moyenne de 46 ans. Le salaire mensuel moyen des indépendants s'élève à 3 340 € nets. Ils s'acquittent de leurs cotisations sociales auprès des caisses d'assurances maladie et de prévoyance, et leurs prélèvements sociaux sont dus à l'URSSAF.

Selon la dernière enquête de l'INSEE sur le marché du travail à Mayotte, l'île compte 8000 travailleurs indépendants en 2019, soit une très légère baisse par rapport à l'année précédente. Cependant, l'institut ne fait pas la différence entre les travailleurs formels et ceux informels qui sont souvent des natifs de l'étranger. Ces derniers ne sont bien sûr pas concernés par le décret n°2019-976 du 20 septembre 2019, qui fixe le montant journalier de l'allocation des travailleurs indépendants à 26,30 € et la durée d'attribution de l'allocation à 6 mois (182 jours calendaires). Le décret stipule que ce montant de l'allocation des travailleurs indépendants servie à Mayotte est fixé à 19,73 €. Même



CSSM
CAISSE DE
SÉCURITÉ SOCIALE
DE MAYOTTE

si cette allocation n'a pas donné lieu à une augmentation des charges ou à la création d'une nouvelle cotisation, cette différence s'explique par le taux de cotisation différent pour les non-salariés basés à Mayotte.

En effet, au 1er janvier 2019, la part patronale pour les cotisations chômage s'élève à 2,80 % à Mayotte. Au niveau national, ce taux atteint 4,05 %. En ce qui concerne la cotisation salariale qui atteignait 0,95 %, elle a été supprimée le 1er octobre 2018 suite aux annonces du président pour répondre à la colère des gilets jaunes. Les entreprises et autres travailleurs indépendants du département ne sont donc pas très loin de cotiser autant que leurs homologues sur le reste du territoire national. Contacté par téléphone, la présidente du Medef Carla Baltus explique d'ailleurs que les partenaires sociaux du département ont trouvé un consensus sur cette question du rattrapage de l'assurance chômage, prévue actuellement à l'horizon 2036. « Nous avait fait un calcul pour monter le plafond et arriver au même taux de cotisation d'ici 3 ans », explique la cheffe d'entreprise. « Nous avons demandé au gouvernement de nous laisser ce délai pour arriver à la convergence. »

Problème, pour l'heure cette proposition n'a fait l'objet d'aucun retour et pour cause. Le 21 février dernier, les partenaires sociaux n'ont pas réussi à tomber d'accord dans le cadre des négociations sur la réforme de l'assurance chômage. Les syndicats avaient fait du bonus-malus (dispositif permettant de moduler les cotisations patronales en fonction du recours aux contrats de courte durée, nldr) une condition non négociable pour leur participation aux pourparlers. Mais le patronat s'est opposé à cette mécanique

jugé très néfaste pour l'emploi. Le gouvernement, qui demandait qu'un accord soit trouvé, a donc repris la main. La proposition des partenaires sociaux de Mayotte a ainsi moins de chance d'aboutir dans ce contexte où les partenaires sociaux n'ont plus leur mot à dire sur ce projet de réforme. Néanmoins, la question du rattrapage social à Mayotte ne se limite pas à l'assurance chômage et ne fait pas consensus entre syndicats de salariés et patronat.

Sur la question de l'application du code de la sécurité sociale, le Medef demande une étude d'impact. « Nous ne pouvons pas cotiser comme les autres entreprises nationales du jour au lendemain, » explique Carla Baltus. « Cela mettrait les entreprises mahoraises par terre. Seules les grosses structures pourraient survivre. Nous demandons une réelle étude et un accompagnement de l'État. Le gouvernement va nous dire que nous avons déjà le CICE qui a été conservé uniquement à Mayotte. Mais nous devons cumuler cela avec les exonérations de charges qui existent aujourd'hui au niveau national. Et nous avons besoin d'échelonner ce rattrapage. »

Mais avec le consensus des partenaires sociaux sur ce délai de trois ans pour l'assurance chômage, nous avons un exemple concret qui prouve qu'on peut aller bien plus vite que 2036. » Aller plus vite pour que les prestations sociales de droit commun soient appliquées localement. C'est la volonté affichée par la ministre des Outre-mer lors de sa dernière visite à Mayotte. Même si pour l'heure les partenaires sociaux attendent toujours que l'État dévoile un calendrier précis.

Pierre Bellusci

MAYOTTE
AISON

DÉCORATION | ÉLECTROMÉNAGER | MOBILIER | IDÉES CADEAUX | EXTÉRIEUR

DISPONIBLE DANS NOS 2 MAGASINS (quantité limitée)

02 69 62 58 66

A COMBANI ET A KAWENI
(Route de Kahani) (Dernière Cania)

CONFORT ET
ÉLEGANCE POUR
VOTRE MAISON

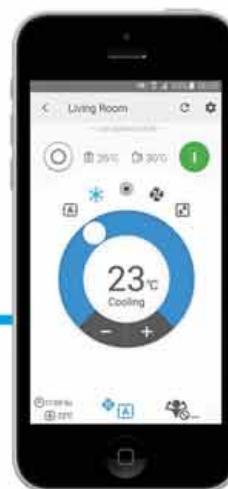
600 €

D'AIDE EDM POUR
UN REMPLACEMENT

300 €

D'AIDE EDM POUR UNE
PRIMO INSTALLATION

DAIKIN



Mayotte

Developpement
Eco'Solutions

0970 714 976

 /mayottedevt

L'offre de cinéma au cœur de trois projets plus ou moins avancés

CULTURE : 7 salles en perspective de Mamoudzou à Chirongui

Actuellement, aucune salle de cinéma n'est offerte à la population mahoraise. Une situation qui dure depuis des mois mais cela devrait changer très prochainement. En effet, le cinéma Alpa Joe devrait rouvrir ses portes d'ici la fin de l'année. Idem pour le pôle culturel de Chirongui prévu pour être fonctionnel dès novembre. Et que dire de ce projet de complexe Simone Signoret qui n'attend plus qu'un geste des pouvoirs publics. Alors bientôt 7 salles de cinéma à Mayotte? Éléments de réponse.

Depuis des mois, les critiques pleuvent suite à la fermeture du cinéma Alpa Joe à Mamoudzou. Gérée par le Conseil Départemental, la salle ne répondait plus à certaines normes. Le CD976 a donc décidé de léguer sa gestion à l'office culturel départemental et son directeur, Mohamed El Kabir. Bonne nouvelle, le chantier a enfin pu débiter il y a trois semaines. La livraison est prévue d'ici trois mois.

Selon Mohamed El Kabir, « si les entreprises respectent les délais, le cinéma Alpa Joe devrait rouvrir à la fin du mois de novembre, au plus tard début décembre. On croise les doigts ». Des travaux et donc des investissements qui vont de pair avec une révision des prix qui sera décidée prochainement par le Conseil d'Administration. Pour le directeur, cette rénovation est également à l'origine d'une nouvelle politique, à savoir offrir aux spectateurs des films qui sortent simultanément à Paris comme à La Réunion. « Nous sommes en négociations avec des distributeurs, notamment à la Réunion afin de ne plus attendre des mois avant de profiter des sorties cinéma », explique encore Mohamed El Kabir.

Offrir des avant premières et des films en même temps que les autres territoires français, c'est aussi ce que cherche à faire la mairie de Chirongui avec son pôle culturel. La structure avance bon train et une équipe de sept personnes a été recrutée pour prendre ses fonctions dès le 1er octobre prochain. Elle sera composée de deux agents d'accueil dont un consacré à la médiation culturelle, d'un régisseur, d'un gardien, de deux agents d'entretien et d'une directrice, Célia Travouillon. Contactée par téléphone, elle assure que toutes les condi-



tions sont réunies pour que le pôle ouvre ses portes en novembre prochain. « L'équipe sera dédiée au fonctionnement global du pôle culturel qui comprend deux volets : la partie spectacle que nous allons gérer en régie et la partie cinéma. »

En effet, la salle de 198 places servira autant pour les projections de films que pour la diffusion de spectacles vivants, afin d'offrir une véritable transversalité culturelle. Pour le volet cinéma, un appel à projet a été lancé et c'est l'association Ciné Musafiri qui a obtenu le marché. Selon Célia Travouillon, « le distributeur oblige le concessionnaire de service public à proposer 10 séances par semaine, avec des avant-premières et des sorties en simultané avec le national. Un large choix de films sera proposé parmi lequel des films d'animations, des films grands publics ou encore des films d'auteurs. Mais c'est un projet culturel global qui vise également le rayonnement du sud de l'île ».

Que l'île rayonne, c'est également ce que souhaite Camille Mouyeke à l'origine du projet de construction d'un complexe cinéma. L'idée mûrit depuis le mois de janvier 2019 et les choses se sont concrétisées au mois de mai avec la création d'une société basée à Passamaity. « Nous souhaitons créer un lieu de vie pour tous les Mahorais », explique Camille Mouyeke avant d'ajouter : « C'est un projet attendu à la fois par l'État pour l'attractivité du territoire mais également par le Conseil Départemental et la

population bien sûr. L'espace Simone Signoret prévoit 5 salles bénéficiant des toutes nouvelles technologies. 800 sièges seront disponibles au sein du complexe qui proposera une programmation multiple permettant de satisfaire aussi bien ceux qui aiment le cinéma d'Art et d'essai, que ceux friands de blockbuster ou de films d'animation. Avec des films qui sortiront en même temps que partout ailleurs. »

En ce qui concerne la politique tarifaire, Camille Moyeke assure qu'elle sera plus basse que celle pratiquée en métropole et la Réunion, avec des places entre 3 et 5 euros. Selon lui, « le cinéma doit aller vers la population, ce n'est pas à la population d'aller vers le cinéma. Nous proposons des prix réduits grâce à d'éventuels partenariats comme par exemple avec l'éducation nationale pour que les élèves aient accès au cinéma. » Le porteur de projet souhaite créer entre 10 et 15 emplois au moment de l'exploitation, sans compter les travaux qui devraient faire travailler les entreprises mahoraises pendant 8 à 10 mois. Coût de ce projet entièrement privé : plus de 5 millions d'euros. « Les partenaires financiers sont déjà prêts et n'attendent plus que le feu vert », confie Camille Moyeke. Et c'est là que le bas blesse.

En effet, le projet est actuellement en stand by faute de foncier. Selon le porteur de projet, « en mai dernier une demande d'attribution d'un terrain a été envoyée au Conseil Départemental mais nous n'avons tou-

jours aucune réponse. Il ne nous manque que le foncier pour obtenir l'autorisation d'implantation sur le territoire de Mayotte. Le projet a été déclaré viable, innovant. Mais si nous n'obtenons pas de terrain, la préfecture nous a annoncé que nous devrions attendre un éventuel appel à projet et ce n'est pas ce qui nous intéresse. La balle est désormais dans le camp des autorités ». Néanmoins, les porteurs de projet ne comptent pas s'arrêter à ce complexe à Mamoudzou. En effet, ils seraient déjà en contact avec les mairies de Sada et Dembeni afin de pourquoi pas construire des salles de cinéma dans ces communes. Et Camille Moyeke de conclure : « Imaginer une ville universitaire sans cinéma, ce n'est pas possible. Il faut rapidement remédier à cela. »

Pierre Bellusci

FRANCE MAYOTTE
MATIN

Gérant et directeur de publication : Patrick Millan • **Rédacteur en chef** : Patrick Millan • **Rédacteur en chef adjoint culture et sport** : Léonard Odier • **Rédacteur en chef adjoint économie et social** : Pierre Bellusci • **Rédacteur en chef adjoint justice et faits divers** : Marguerite de Becdelièvre • **Rédacteur en chef adjoint environnement et politique** : Anne Constance Onghéna • **Adresse** : Villa Batrolo, descente Sogéa - BP 258 - 97600 - Mamoudzou • **Tél** : 02 69 600 385 • **Portable** : 06 39 27 70 90 • **Mail** : france.mayotte@kwezi.fr • **RCS Mayotte** : N°14 921/2010 • **CNIL N°** : 1426774 • **N°ISSN** : 2108-6931 • **Date de 1^{ère} parution** : 10 mai 2010 • **Périodicité** : quotidien d'information générale • **Imprimeur** : Imprimah - RN I Mayotte - 97 600 Mamoudzou • **Immatriculation CPPAP** : 0919 1 92453

A Mayotte, le difficile lien entre les stagiaires et les entreprises

ECONOMIE : LES ÉLÈVES PEINENT TOUJOURS À TROUVER DES STAGES

Le club des entreprises de Mayotte, associée à la DIECCTE, organisait hier une matinale d'information sur les stages pour les jeunes du territoire dans le cadre de leur scolarité. Objectifs : faciliter la mise en relation des entreprises avec les établissements scolaires et permettre de tisser des liens entre tous les acteurs afin de d'améliorer l'insertion des jeunes dans les entreprises.

« Beaucoup d'entreprises sont volontaires mais il y a un réel manque d'informations. » Tel est le constat d'Anne-Sophie Miel, présidente de Total, face à la problématique du recrutement des stagiaires en entreprise. Ainsi, en partenariat avec la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), le tout récent club des entreprises mahorais, co-animé par la présidente de Total, organisait hier à la CCI une réunion d'information sur les stages pour les jeunes du territoire dans le cadre de leur scolarité.

Objectif : réunir les acteurs concernés du territoire alors que les jeunes font toujours face à des difficultés pour trouver un stage. D'abord,



parce que sur le territoire, 91 % des entreprises sont des structures de moins de 11 salariés. « Du coup, les chefs d'entreprises sont à la fois des dirigeants, des directeurs administratifs, des responsables ressources humaines ou encore financiers. Résultat : ils manquent de disponibilité pour accueillir un stagiaire », indique Alain Gueydan, directeur de la DIECCTE. Aussi, parce que les relations entre élèves, établissements scolaires, et entreprises ne sont pas aisées. Pourtant, dans le cadre des programmes éducatifs les stages

font partie intégrante de l'enseignement et sont obligatoires pour les élèves de 3ème. « Souvent, la phrase, "mon fils doit faire un stage, tu peux le prendre ?" revient. Pourtant, ce stage doit susciter des vocations », explique le directeur de la DIECCTE.

Les entreprises, elles aussi, ont parfois des difficultés à trouver des élèves qualifiés. Pire encore, dans des filières spécialisées comme celle de l'agriculture, le lycée de Coconi par exemple a du mal à trouver des exploitations aux normes pouvant accueillir les stagiaires. « Les tuteurs de stage ne sont pas toujours qualifiés. Surtout, la plupart des exploitations agricoles ne sont pas assurées, alors on croise les doigts pour qu'il n'y ai pas d'accident », indique Christophe Bretagne, le directeur du lycée agricole de Coconi.

Face à ce tableau un peu noir, certains secteurs en revanche ont le vent en poupe. L'aéronautique par exemple. Air Austral travaille avec le Lycée professionnel de Pamandzi puisque l'établissement a ouvert une filière maintenance aéronautique. Dans quelques semaines, « 16 jeunes en seconde vont partir à La Réunion au centre de maintenance afin de découvrir comment cela se passe », détaille Moïse Issoufali, directeur de l'agence.

Du côté du vice-rectorat, forcément, on regarde avec attention ces partenariats qui font la part belle aux entreprises privées. Le vice-rectorat participe à l'opération 30 000 stages pour les élèves de 3ème des quartiers prioritaires. Sur l'île, neuf collèges y participent. L'objectif quantitatif a été défini ainsi : 294 séquences de stage dans le secteur public et autant dans le secteur privé pour cette année scolaire. « L'année dernière, nous étions à moitié moins et les stages avaient surtout été trouvés dans le secteur public. La réunion du jour permet de rencon-

trer des acteurs du privé comme Air Austral, c'est important », indique Sylvie Malo, cheffe de service académique d'information et d'orientation.

Aussi, pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, le RSMA est également un des outils. « Ce qui plaît aux jeunes c'est la pratique. Au RSMA, on leur apprend à être à l'heure, à être en tenue, à respecter son chef, à travailler en équipe et en sécurité », détaille le lieutenant-colonel Frédéric Jardin. Autant d'impératifs qui sont demandés dans le monde du travail. Conséquences : 90 % des jeunes sont insérés après le RSMA et deux tiers ont une insertion durable, c'est à dire un CDI ou encore un CDD de six mois « qui leur permet ensuite d'assurer des démarches seuls », ajoute le lieutenant-colonel.

La Chambre des métiers et de l'artisanat travaille elle aussi à l'accompagnement des jeunes. En un an, ils sont 240 à avoir poussé les portes de la CMA. « On prend le temps de les accompagner, on veut susciter des envies. On les envoie en stage, en contrat d'apprentissage. Aujourd'hui, sur les 240, une quinzaine est en situation de travail », détaille François Gibert, directeur de formation initiale au sein de la CMA. De quoi favoriser l'insertion des jeunes et la question de l'apprentissage a également été abordée hier. « Les élèves en apprentissage sont les collaborateurs de demain », a expliqué Alain Gueydan.

Et pour pousser les entreprises à favoriser ce type de contrat, le directeur de la DIECCTE a rappelé que la prime unique à l'apprentissage accordée aux entreprises courrait jusqu'à la préparation d'un diplôme Bac+2 à Mayotte, contre un niveau Bac en métropole.

Marguerite de Becdelièvre

VERTIGO
RESTAURANT

Central Hotel
ANTANANARIVO

<p>Restaurant avec terrasse</p>	<p>Vue panoramique situé en plein cœur de ville</p>
<p>Chambre à partir de 35 €...</p>	<p>Petit déjeuner Buffet continental gratuit</p>
<p>Canal plus ,wifi , clim Room service 24h/24h</p>	<p>46 chambres plus 4 suites ...</p>

15 % de remise sur présentation de ce coupon... Offre non cumulable...

020 22 222 44 / 032 05 420 05 | rescentralhotel@gmail.com | central hotel Antananarivo | Rue Andrianamihaja Rakoa Tsaribatra

L'un des papas de Mayotte vient de s'éteindre, l'île est en deuil

DISPARITION : JACQUES CHIRAC AURA ÉTÉ LE 1ER CHEF D'ÉTAT EN VISITE À MAYOTTE

Il était connu pour apprécier la tête de veau ravigote et la bière et il ne s'en privait pas à chacun des salons de l'agriculture où il se rendait chaque année. Il était aussi l'un des hommes politiques préférés des français pour son sens du contact. Jacques Chirac s'est éteint hier et il laisse derrière lui une carrière politique exceptionnelle que chacun appréciera. Premier ministre de la cohabitation en 1986, élu président de la République en 1995 en écrasant Lionel Jospin, il sera réélu en 2002 face à Jean-Marie Le Pen lors d'une élection et d'un score historique à plus de 85 %. Il sera alors le premier président de la République à effectuer un quinquennat et non plus un septennat.

Sur les ondes de France Inter hier midi, l'ancien ministre de l'économie de l'ère Macron Nicolas Hulot parlait d'une "perte considérable, celle d'un profond humaniste" qui avait ouvert la politique à la conscience environnementale. Mais ce n'est certainement pas ce que retiendra Mayotte de cet homme d'État. Peu nombreux seront capables de dresser un bilan de ses mandats, que ce soit à la mairie de Paris qu'il occupera



l'aéroport de Pamandzi-Dzaoudzi sur Petite Terre, puis sur la Place du Marché de Mamoudzou sur Grande Terre, le chef de l'Etat avait reçu un accueil monumentale de plusieurs milliers de personnes.

Jacques Chirac. Certains étaient perchés sur les balcons et sur les toits des maisons bordant la place. Dans son discours, Jacques Chirac avait répondu à deux points sensibles quant aux attentes des Mahorais. Il avait affirmé que "la réalisation d'une desserte aérienne directe" Mayotte-Paris était "désormais une ardente obligation". "Il faut aujourd'hui franchir une nouvelle étape en engageant sans tarder les études pour doter votre île des infrastructures aéroportuaires permettant d'accueillir les gros porteurs nécessaires au développement touristique", avait-il déclaré, sans toutefois trancher entre l'allongement de la piste actuelle ou la construction d'une nouvelle.

L'histoire démontre que le dossier est sensible. La ligne directe existe depuis 2016 simplement, pour ce qui est de la piste longue, c'est une autre histoire. Jacques Chirac avait dit oui à une piste longue convergente, ses successeurs ne l'auront pas suivi... "Dans l'intervalle, une liaison aérienne directe avec escale doit être mise en place entre Mayotte et la métropole" avait-il ajouté en apportant son appui au projet de la compagnie Air Austral, soutenu en cela par les élus mahorais et réunionnais. Comme quoi, il ne faudrait pas avoir la mémoire trop courte à l'heure où la polémique enfle sur la situation de monopole de la compagnie réunionnaise. Il conviendra encore de

ne pas oublier que Jacques Chirac premier ministre en 1986 avait lancé la construction d'une première piste pour des avions de moyenne capacité à Pamandzi.

"Il faut aujourd'hui franchir une nouvelle étape en engageant sans tarder les études pour doter votre île des infrastructures aéroportuaires permettant d'accueillir les gros porteurs nécessaires au développement touristique" avait encore déclaré le chef de l'Etat, sans pour autant trancher entre les deux possibilités d'infrastructures : allongement de la piste ou construction d'une nouvelle piste. Ce n'est qu'en 2006 qu'il se prononcera sur la convergente favorablement. Selon Jacques Chirac, ce projet n'était pas seulement "la clé du développement du tourisme" à Mayotte, il était aussi "la manifestation tangible du lien qui unit Mayotte à la métropole" et "le moyen d'assurer la mobilité des Mahorais".

D'un point de vue politique régionale encore, Jacques Chirac avait également fermement menacé de retirer la contribution de la France au financement des Jeux de l'Océan Indien si les sportifs mahorais n'étaient pas autorisés à y participer. "La participation des sportifs mahorais aux Jeux de l'Océan indien est un symbole auquel la France est très sensible" avait lancé le chef de l'Etat au premier jour de sa visite dans l'archipel. "Avec toute l'amitié mais aussi



pendant des années ou de ses passages à l'Élysée. En revanche, nombreux sont les Mahorais qui se souviennent que Jacques Chirac aura été le premier président de la République à venir en visite officielle à Mayotte et à fouler la terre mahoraise un certain 20 mai 2001.

Petit retour sur ce voyage historique qui avait été fortement marqué par des déclarations politiques notamment en direction des Comores. Ainsi, en ce jour de mai 2001, à

A l'aéroport, il ne manquait pas un chef religieux, un élu, un officiel ou un responsable d'association pour l'accueillir.

"Caribou Chirac", "Nous voulons rester français pour être libres", proclamaient des banderoles, tandis qu'une foule nombreuse acclamait le président, sous un soleil de plomb. Sur la place de Mamoudzou, en bordure de mer, des femmes en costume traditionnel, le visage parfois couvert de m'zinzano, cotoyaient des jeunes vêtus de T-shirts imprimés au nom de

“l'égalité sociale entre la France et les DOM-TOM était en marche”

la fermeté nécessaires, nous devons faire comprendre à nos partenaires que l'éthique du sport ne peut s'accommoder d'aucune discrimination" avait-il martelé. "Je tiens à être clair sur ce point : la France ne saurait garantir sa contribution au financement d'événements sportifs auxquels les jeunes Mahorais se verraient encore refuser la possibilité de participer" avait-il ajouté.

Il obtiendra en partie gain de cause en 2006 avec le président comorien Azali Assoumani qui permettra aux athlètes Mahorais de participer, sous certaines conditions toutefois. Mais encore et sans doute surtout, Jacques Chirac avait apporté son soutien au projet de loi qui était alors examiné par le Parlement et qui devait faire de Mayotte une collectivité départementale.

Ce nouveau statut tournait “définitivement la page de la précarité statutaire” et donnait à l'archipel “la certitude de son ancrage dans la République” et ouvrait aussi la voie à une harmonisation rapide des législations locales et nationales” avait-il évoqué. Jacques Chirac voulait à ce titre que l'ultime consultation se déroule en 2008 pour anticiper la départementalisation, il faudra attendre le 27 mars 2009 puis le 31 mars 2011.

Que retenir encore de ce voyage ? Jacques Chirac avait déclaré que “l'égalité sociale entre la France et les DOM-TOM était en marche”, elle est malheureusement encore loin d'être acquise à l'heure majoritaire de La République En Marche macroniste.



Mais de ce voyage, Mayotte obtiendra un cadeau inattendu : l'arrivée de la téléphonie mobile avec SFR.

En effet, pour que le déplacement puisse s'effectuer, encore fallait-il que le réseau de télécommunications fonctionne. Il sera alors



cialement créé pour le président de la République et il n'a depuis jamais cessé de se développer.

La visite hommage à Mansour Kamardine ami de Jacques Chirac dans sa commune de Sada aura encore marqué un point d'orgue de ce voyage qui aura arrêté le temps pendant deux jours sur l'île hippocampe. Le second président de la République à se rendre à Mayotte sera Nicolas Sarkozy en janvier 2010, suivi de François Hollande en août 2014. Emmanuel Macron est attendu courant octobre... En attendant, Mayotte vient de perdre l'un des présidents qui

a le plus œuvré pour l'ancrage de Mayotte dans la France et pour son évolution institutionnelle vers le statut de département d'Outre-Mer. Mayotte est en deuil et elle a ses raisons profondes...

Patrick Millan

La disparition de Jacques Chirac fait réagir les élus mahorais

Soibahadine Ibrahim Ramadani, président du CD976

« J'apprends avec une infinie tristesse le décès de Jacques Chirac à l'âge de 86 ans. Au-delà des appartenances politiques, des sensibilités, il fût à la fois un homme d'État, un élu local regretté à Paris et en Corrèze, un humaniste attaché aux relations humaines, un homme de la Terre. Nous n'oublions pas non plus qu'il fût le premier président de la République française en exercice à se rendre à Mayotte en 2001, où il vint également en 1986 comme Premier ministre. Il ouvrit donc la voie à la reconnaissance officielle de notre île dans la Constitution française. Grande est la peine des Mahorais aujourd'hui ».

Sénateur Thani

« On le savait très affaibli ces dernières années ; c'est avec tristesse que j'apprends que Jacques Chirac s'en est allé aujourd'hui et avec lui une partie de l'histoire politique de notre pays. Je retiendrai de lui qu'il est le 1er Président de la République à s'être déplacé à Mayotte. Quoique nos familles politiques ne soient pas les mêmes, il est à souligner qu'il a notamment su représenter un rempart contre l'extrême droite en 2002, refuser la guerre en Irak et reconnaître la responsabilité de notre pays dans la Shoah. »

Ramlati Ali, député

« C'est avec tristesse que nous apprenons la disparition de l'ancien chef de l'État, monsieur Jacques Chirac. C'est en tant que Mahoraise et au nom des Mahorais que j'adresse mes sincères condoléances à la famille du défunt. »

Mansour Kamardine, député

« Mayotte est en deuil. Jacques Chirac est parti. Il portait haut les valeurs de la France et finalement de l'Humanité. Il défendait l'égalité des hommes par delà leurs origines, leurs couleurs, leurs religions. Il s'était fait le garant des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il aimait la France en grand, il aimait les Français, tous les Français, de métropole et d'Outremer. Beaucoup d'émotion aujourd'hui à Mayotte au souvenir vivace de celui auquel les Mahorais savent devoir tant. Merci Jacques Chirac. »

Thierry Galarme l'ancien président du Medef placé en garde à vue

ENQUÊTE JUDICIAIRE : LE DOSSIER DE LA MÉDÉTRAM REFAIT SUBITEMENT SURFACE

L'ancien président du Medef et ancien président de la médecine du travail (Medetram) à Mayotte, Thierry Galarme a été placé en garde à vue hier et ce, dans le cadre d'une enquête ouverte sur l'affaire de la Médétram qui avait défrayé la chronique en mai-juin 2017.

En effet à cette époque, l'organisme gestionnaire de la médecine du travail s'était invité dans l'actualité de l'île à travers des questions soulevées par Michel Taillefer, chef d'entreprise cotisant, et ex président du Medef. Celui-ci s'inquiétait de découvrir des comptes dans le rouge et des factures payées à l'entreprise du président de cette association, l'agence de communication Luvy. Michel Taillefer menaçait de passer l'affaire en justice lorsque le second se défendait et expliquait que la toute lumière serait faite lors d'une assemblée générale. Celle-ci s'était déroulée péniblement quelques semaines plus tard en août 2017 et elle avait pour unique ordre du jour, la désignation d'un commissaire aux comptes. Et oui, aussi incroyable



que cela puisse paraître, il n'y en avait plus alors que cela constitue une obligation légale. Le tort avait été réparé puisqu'à l'unanimité, un expert avait été désigné. Voilà pour le premier ban...

Le deuxième est plus inquiétant. A l'occasion de cette assemblée, Michel Taillefer posait des ques-

tions sensibles et précises qui appelaient des réponses. Elles étaient les suivantes : "au niveau des chiffres, le fait que les bilans financiers 2015 viennent à peine d'être publiés, est déjà le signe d'un mauvais contrôle de l'activité de la Medetram. Le fait que les États financiers 2016 ne soient pas encore prêts vient appuyer le point précédent. Dans l'actif du bilan, il y a eu 60.403 euros de créances clients provisionnées, et dans le compte de résultats, il y a eu 138.290 euros de charges enregistrées pour créances irrécouvrables. C'est un montant important... Question : existe-t-il une procédure de recouvrement des comptes clients ?" Mais Michel Taillefer, qui signait d'ailleurs en mentionnant sa qualité de Chevalier de la Légion d'Honneur ne s'arrêtait pas en si bon chemin et galopait encore plus loin.

"Toujours dans l'actif du bilan, il y a des avances aux fournisseurs pour un montant de 38.076 euros. Qui sont ces fournisseurs à qui sont versées des avances ? Dans le passif du bilan, il y a 205.090 euros de dettes sociales et fiscales. L'organisme est-il bien à jour de ses obligations sociales et fiscales ? (déclarations périodiques + paiements des cotisations et impôts). Dans les charges : Budget voyages et déplacements : 43.143 euros en 2014 et 58.224 euros en 2015. Est-ce que ce sont des billets d'avion prévus dans les contrats de travail des médecins ? Le cumul des comptes de communication est énorme (annonces et insertions, achat média, communication, conception visuel, création, catalogues, mailing, autres...), pour la seule année 2015, on arrive à un montant ap-

proximatif de : 152.558 euros. C'est énorme par rapport au Chiffre d'affaires, surtout dans une situation de monopole..." enfonçait le chef d'entreprise qui ne se faisait pas accusateur mais voulait lever des zones d'ombres, notamment celles des factures adressées par Luvy et payées massivement par la Médétram pour plus de 300 000 euros.

France Mayotte avait d'ailleurs publié à cette époque les comptes de l'organisme qui déployaient de trop nombreuses incohérences.

Quelques mois plus tard, Thierry Galarme sera déboulonné de la présidence du Medef, puis de la Médétram. En juin 2018, l'agence de communication Luvy mettra la clef sous la porte, achevant ainsi la descente aux enfers de l'ancien homme fort de l'économie mahoraise.

Son placement en garde à vue était un secret de Polichinelle, il ne manquait plus que la date de lancement. Elle est désormais connue, le 26 septembre 2019 à 15 heures au commissariat de police Mamoudzou sur convocation.

D'autres auditions de personnes proches de ce dossier seraient aussi programmées. Dossier dans lequel il serait question non pas de 300 000 euros mais de 600 000 à 1 million d'euros qui n'auraient certainement pas servi les intérêts de la médecine du travail. C'est dire si l'affaire est sensible car aujourd'hui, la Médétram pourrait perdre son agrément et faire comme l'agence Luvy, baisser le rideau...

Patrick Millan

Les demandeurs d'asile africains de plus en plus nombreux

IMMIGRATION : LE CHIFFRE A DOUBLÉ EN PRÈS D'UNE ANNÉE

Le nombre de demandeurs d'asile principalement en provenance de l'Afrique est en augmentation sur le territoire. Il a doublé par rapport à l'année dernière. De quoi inquiéter les associations comme Médecins du monde ou Solidarité Mayotte qui ne peuvent plus prendre en charge dignement les demandeurs d'asile faute de moyens.

Hier, le site internet Infomigrants.fr titrait : A Mayotte, « les arrivées de migrants ont augmenté de 110 % cette année ». Julien Kerdoncuff, sous-préfet en charge de la lutte contre l'immigration clandestine dans le 101^{ème} département français, tient à être précis : « Ils parlent des migrants non Comoriens. Ce qu'il faut retenir c'est que les demandeurs d'asile principalement Africains pour la plupart du Burundi, du Rwanda ou de la RDC, sont en forte augmentation sur le territoire et le chiffre de 110 % est à peu près conforme à ce que nous on constate », nous indique-t-il.

Ainsi, selon les chiffres de la préfecture, au début du mois de septembre de cette année, 750 demandeurs d'asile africains ont été enregistrés contre 307 au début du mois de septembre 2018. Soit un doublement en une année. Mais Julien Kerdoncuff nuance. « L'année dernière à la même époque, le service aux étrangers était fermé (le service avait été fermé durant plusieurs mois suite à un blocage de manifestants, ndlr). » Les demandes n'avaient donc pas pu être enregistrées.

Un doublement qui inquiète les associations telles que Solidarité Mayotte alors que les droits des demandeurs d'asile dans le 101^{ème} département sont différents de ceux de métropole et que la législation française en matière migratoire ne s'applique pas sur l'île. Résultat : pas d'Aide médicale d'Etat (AME) qui permet aux étrangers de se faire soigner gratuitement ni d'Aide pour Demandeurs d'Asile (ADA). Les centres d'accueil tels que les CADA ou les Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) n'existent pas sauf celui mis en place par Solidarité Mayotte. Trop peu pour gérer les flux massifs.

Malgré tout, c'est aux associations de tenter de faire le maximum pour accueillir dignement les nouveaux arrivants. « Solidarité Mayotte fournit un hébergement d'urgence pendant un mois renouvelable une fois pour les primo-arrivants ; et de trois mois renouvelable une fois pour les demandeurs d'asile. Mais les places sont limitées et les délais d'attente pour la demande d'asile sont longs, les équipes de l'Ofpra (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, ndlr) ne se déplaçant que ponctuellement à Mayotte », indique Infomigrants.

Du côté de leur repas, les migrants ne peuvent compter que sur des bons alimentaires de 30 euros par mois qui sont fournis par l'association. « La vie est extrêmement chère à Mayotte, vous ne faites rien avec 30 euros. Cette somme est indécente », déplore Romain Reille à Infomigrants.



Du côté de la préfecture, si en termes de « valeur absolue », 750 demandeurs d'asile en provenance des pays d'Afrique « c'est faible », il n'en reste pas moins que cette multiplication par deux reste un chiffre « très important ». D'où les dispositions de l'opération Shikandra qui visent à lutter contre les filières en provenance d'Afrique continentale, en plus des filières comoriennes. « Dans l'opération, quatre mesures visent à lutter contre cela. La première c'est la coopération technique avec les pays d'origine et de transit. Nous travaillons aussi à la réduction des délais de traitement de l'OPFRA, et au démantèlement des filières. Nous travaillons aussi à la mise en

place d'une stratégie pour éloigner les personnes déboutées. »

A noter que la semaine dernière, une « mission foraine » de l'Ofpra était à Mayotte. A nos confrères du Journal de Mayotte, le directeur, Julien Bouger affirmait : « le délai de traitement d'une demande d'asile à Mayotte se situe dans la moyenne nationale de 5 mois, et va diminuer avec les moyens que nous mettons en place dans les mois qui viennent. Notamment sur la visioconférence. »

Marguerite de Becdelièvre

Ballou N°1 UNE RENTRÉE AU TOP

PRIX ★ CHOIX ★ QUALITÉ

LAVE LINGE OCEAN OSWN 6100

A+
6 Kg
1000 Tr/min

219€
+ 8 modèles

GAZINIÈRE WESTPOINT WCLR5640B

4 Gaz
Four gaz

199€
+ 10 modèles

MICROONDE WESTPOINT WMS 2011

700 W
20 L

69€
+ 5 modèles

CONGELATEUR WESTPOINT WBEQ 1114

A+
100 L

139€
+ 10 modèles

TÉLÉVISEUR SCHNEIDER LD 32 SCP10

82cm

82cm

TNT
FHD
USB
HDMI

149€
+ 7 modèles

RÉFRIGÉRATEUR WESTPOINT WRMN 2316R

A+
227 L
2 portes

199€
+ 20 modèles

MAMOUDZOU
92 rue du commerce
02 69 61 12 21

KAWÉNI
ZI Nel
02 69 61 65 00

DZAOUDZI
Quai Ballou
02 69 60 10 32

PAIEMENT
4X SANS FRAIS
voir conditions en magasin

LIVRAISON
GRATUITE

Design | Print © 2019 | Imprimath

La DGF augmentée à Mayotte : promesse du Président Macron tenue

ECONOMIE : DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES COMMUNES EN 2020

Cette proposition d'augmenter la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités ultra marines sera présentée aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, elle risque de provoquer des remous car elle fait la part belle à Mayotte sur le volet péréquation.

Le Projet de Loi de Finance 2020 est en cours de préparation, il commence la navette parlementaire. En son sein est contenue, la petite révolution espérée, réclamée par les élus locaux de Mayotte. L'Association des Maires s'est fait le porte-parole mahorais d'un dysfonctionnement majeur. En effet, cette dotation versée par l'Etat est en partie calculée sur la base du nombre d'habitants recensés sur le territoire communal, une gageure pour Mayotte étant entendu que les personnes en situation irrégulière consomment des services publics : école, santé, voirie, propreté... Mais ne sont pas recensées pour la plupart. Les collectivités mahoraises dénoncent depuis longtemps cette situation et l'étroussée de la dotation de l'Etat pour faire à des compétences qui leur incombent. Par exemple, comment entretenir le patrimoine immobilier des écoles quand la dotation de fonctionnement

est adressée pour un nombre d'habitants deux fois inférieur à ceux qui utilisent ce service ?

Un véritable casse tête. Le Président de la République a annoncé le 1er février dernier un plan de rattrapage de 85 millions d'euros sur 5 ans pour les communes ultra-marines. Il a en parallèle confié une mission à des parlementaires messieurs Patient et Cazeneuve pour faire des propositions. Leurs conclusions ne seront rendues que dans quelques semaines. Le Gouvernement a donc décidé de prendre les devants et de commencer le rattrapage dès le PLF 2020.

Ainsi, les propositions faites dans le cadre de la Loi de Finance 2020 vont largement conforter les ressources des communes ultra-marines les plus pauvres. 11 millions d'euros supplémentaires sont à se partager l'an prochain. De nouveaux critères vont venir nuancer les calculs pour tenir compte des ressources des habitants de la commune et de la capacité de lever l'impôt de chaque collectivité concernée. Ainsi Mamoudzou a touché 2,5€ environ par habitant en 2019, elle devrait en percevoir environ 12€ en 2020... significatif !

Les communes des Antilles et de la Réunion devraient toucher 6€.

Alors bien sûr, plus une commune est



pauvre plus elle touche d'argent, on peut extrapoler très vite en disant que c'est une prime aux communes mal gérées. Le Président Macron pourrait évoquer ce thème lors de son voyage à Mayotte dans quelques semaines. Il rappellera sûrement ces préceptes souvent évoqués lorsqu'il s'agit de la libre administration des territoires : liberté et responsabilité. La DGF n'est pas conditionnée, elle est constitutionnelle, les communes toucheront leur dotation quelque soit les situations individuelles, elles ont donc la liberté de dépenser les sommes reçues selon leurs choix, mais pour le Président, la liberté est

accompagnée, selon ses dires, de la responsabilité. C'est la « cohérence financière », on augmente les ressources, par principe, les élus sont des personnes de confiance mais ils doivent exercer leurs responsabilités d'élus pour dépenser et gérer en bon père de familles les sommes en jeu. Le débat parlementaire va commencer autour de cette proposition comme des autres dispositions du PLF 2020, il faut espérer que celle-ci ne soit pas sacrifiée ou amendée au bénéfice d'autres, l'issue des navettes parlementaires pouvant être très incertaine avec cette majorité !

Anne Constance Onghéna

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

LE MERMOZ
— BAR - RESTAURANT —

INFOS - RÉSERVATION
0639 768636



**EVENEMENT
TEAM FANTASIA**



hôtel caribou
Mayotte

SOIREE 100% GIRLY

SECRET PARTY

SEXY SHOW 2019

Mayotte à l'épreuve des grandes marées qualifiées d'historique

BREVES : TRANSPORT SCOLAIRE – FEUX DE FORETS – FORUM

Les transports scolaires perturbés par les marées

La perspective des grandes marées et des perturbations qui seront engendrées ont amené le vice-rectorat à prendre des mesures relatives aux transports scolaires. Pour les journées du lundi 30 septembre et du mardi 1er octobre, le transport des élèves de la Petite-Terre scolarisés en Grande-Terre, le transport des élèves de la Grande-Terre scolarisés en Petite-terre, le transport des élèves pris en charge sur la ligne Tsararano-Mamoudzou / Mamoudzou-Tsararano, ne seront pas assurés. Ainsi, bien que l'ensemble des établissements scolaires du second degré restent ouverts, il est demandé aux familles dont les enfants ont un trajet les amenant à emprunter la barge ou le trajet Tsararano / Mamoudzou, de les garder à la maison. Les chefs d'établissement sont informés de cette décision et s'assureront également d'informer directement les élèves concernés.

Les centres de consultations de Kougou et Labattoir fermés

Compte tenu de l'épisode de grandes marées qui se profile, le

centre de consultations de Kougou sera fermé les lundi 30 septembre et mardi 1er octobre toute la journée. Le centre de consultations de Labattoir sera ouvert de 7h-19h lundi 30 septembre et mardi 1er Octobre. Les autres services et structures du CHM fonctionneront aux horaires habituels.

La vigilance accrue contre les feux de forêts

La Préfecture rappelle que dans le cadre de la politique de prévention et de défense des forêts contre l'incendie, l'emploi du feu à usage agricole ou pastoral sur l'ensemble du territoire de Mayotte, l'usage du feu pour l'incinération des végétaux dans la mise en œuvre des activités agricoles est strictement encadré et doit respecter plusieurs conditions. D'abord, l'incinération des végétaux doit s'effectuer sous forme de tas ou par rangées sur un espace clairement délimité de manière à ce qu'elle ne présente aucun risque pour les parcelles et espaces voisins. Elle ne peut être entreprise que par le propriétaire du terrain ou un ayant droit, qu'entre l'heure légale du lever du soleil et celle précédant de deux heures, l'heure lé-

gale du coucher du soleil. L'incinération des végétaux ne peut également se faire qu'en condition de vent calme à léger, c'est-à-dire par vent dont la vitesse moyenne observée et/ou prévue par Météo-France, est inférieure à 20 km/heure et qu'après déclaration d'incinération préalable auprès de la DAAF en saison à risque, c'est à dire du mois de juin au mois de décembre inclus. Les autres usages du feu (pratique du feu courant, pratique de l'abattis-brûlis ou liés à la production de charbon de bois) sont strictement interdits ou conditionnés à une autorisation administrative préalable auprès de la DAAF. Considérant les conditions météorologiques actuelles, tout feu de végétation est momentanément interdit jusqu'à ce que les vents descendent à des valeurs inférieures à 20 km/h.

La troisième édition du Forum des associations de Kawéni

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) et la politique de la Ville, la mairie de Mamoudzou organise la 3ème édition du Forum des Associations le samedi 5 octobre à la rue

de la poste à Kawéni de 9h à 15h. Ce forum est l'occasion de faire découvrir aux habitants, usagers et entreprises, les différentes associations de Kawéni. Plusieurs associations seront donc au rendez-vous pour présenter leurs activités sur des stands autour des thématiques de la culture, le sport, l'environnement, le social, la jeunesse et l'éducation, l'insertion et l'emploi. Un programme d'animations sur une scène est proposé au public tout au long de la journée. Diverses activités culturelles, éducatives, et sportives, ainsi qu'une table ronde seront au programme. Cette année, l'accompagnement éducatif est la thématique principale choisie pour la table ronde. Plusieurs axes seront abordés : le financement des projets éducatifs, l'accès à l'éducation, les formations des bénévoles dans l'encadrement... Des structures institutionnelles et professionnelles, comme le Conseil Départemental, la Mission Locale ou encore le Programme de Réussite Educative de la Caisse des Ecoles, sont invitées afin de présenter des aides et des dispositifs dédiés à l'accompagnement éducatif lors de la table ronde.

Avis de marché



Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (976), le Président, BP 289 - ZI Kawéni, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269621111.

E-mail : babadi.mohamed.ahmed@sieam.fr

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur :

<https://www.marches-secures.fr>

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Eau.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

Description du marché

Objet du marché

Étude tarifaire pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 79311000

Lieu d'exécution

Département de Mayotte 97600 Mamoudzou

Code NUTS : FRY5

Caractéristiques principales

Type de marché

Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et tech-

niques ; services d'essais et d'analyses techniques

Type de procédure : Procédure adaptée

Des variantes seront prises en considération : non
Le présent avis correspond à un système de qualification constituant une mise en concurrence.

L'avis implique un marché public.

Division en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 8 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Jeudi 31 octobre 2019 - 16:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions de participation à un système de qualification

Conditions que doivent remplir les opérateurs économiques en vue de leur qualification

Méthodes par lesquelles chacune de ces conditions sera vérifiée

Conditions relatives au marché Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers. Il pourra fournir les :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans.

- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche

- Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement qui seront mis en place par l'opérateur économique

- Présentation d'une liste de prestations exécutées au cours des trois dernières années avec indication du montant, de l'année et du lieu d'exécution des prestations;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle du marché ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- Certificats de qualifications professionnelles. Le Pouvoir adjudicateur précise ici que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la

prestation pour laquelle il se porte candidat ;

Situation juridique - références requises :

les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L328-7 et L328-10 du code du travail de Mayotte la production par les opérateurs du candidat de chacun des documents exigés de celui-ci l'engagement écrit de chacun des opérateurs du candidat justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles la preuve d'une assurance pour risques professionnels

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature un document indiquant les titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et

l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années • une liste des marchés exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les marchés les plus importants.

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière : non

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
1: Prix de prestations 60%
2: Valeur technique 40%

Une enchère électronique sera effectuée : non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou les hauts des jardins du Collège 97600 Mamoudzou FRANCE.

Organe chargé des procédures de médiation

le Tribunal Administratif de Mamoudzou les hauts des jardins du Collège 97600 Mamoudzou FRANCE.

Adresses complémentaires

Date d'envoi du présent avis

26 septembre 2019

Offre d'emploi



Entreprise dynamique en plein essor sur le secteur des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie. Impliquée dans le domaine du Développement Durable, l'entreprise est soucieuse de maintenir une ambiance saine, de bonne collaboration au sein des équipes. Pour cela, elle recherche des gens compétents, motivés et qui s'intéressent ... et qui seront des acteurs impliqués dans son activité pour participer au développement collectif de la structure.

Mayotte Développement Eco Solutions recherche :

Un(e) Chargé(e) d'affaires /Chargé(e) de projet

Vous êtes titulaire d'un BAC+2/+3 ou plus
Vous avez de préférence une expérience de ce type de poste au préalable pas forcément dans notre secteur d'activité mais dans un milieu technique. Vous maîtrisez les outils informatiques de base : tableurs et traitement de texte et vous savez vraiment vous en servir). Autocad like serait un plus.

En collaboration étroite avec le service technique et les approvisionnements, vous serez en charge du suivi des chantiers du début à la fin (offre, recherche de la solution tech adaptée, préparation, études, commande, réunions de suivi de chantier, coordination des intervenants, pilotage des équipes techniques, etc).

Salaire mensuel à définir en fonction de votre profil et de l'expérience

Poste à pourvoir immédiatement

Contact : emploi@mayotte-developpement.com

Pour recevoir tous les matins le journal dans votre boîte mail

ABONNEZ-VOUS

Tél : 06 39 69 19 68

france.mayotte@kwezi.fr

Publireportage

OPPORTUNITÉ DE TRAVAIL

Avec Anissa Omarjee, Nous nous sommes penchés sur le potentiel du développement du marketing de réseau sur Mayotte.

En effet c'est un secteur d'activité prometteur qui offre la chance à toute personne motivée d'avoir un revenu complémentaire.

Lors de son forum sur l'emploi qui a duré une journée, Anissa a rencontré une cinquantaine de profils différents (chefs d'entreprise, demandeurs d'emplois, jeunes diplômés et même sans diplômes, retraités, etc...)

Elle a offert la chance à ceux ci d'améliorer leurs finances grâce à un concept d'entreprise fiable et reconnu.

Anissa nous explique que le marketing de réseau est "à la mode" en ce moment et qu'il faut s'engager avec une entreprise qui offre un accompagnement personnalisé et des formations accessibles à tous niveaux.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de recrutement dans son entreprise (Mayotte et international), vous pouvez contacter Anissa au 0692 82 77 79.



Si quelqu'un vous donne une belle opportunité mais que vous n'êtes pas qualifié pour, acceptez-la. Vous apprendrez après.

SUBMERSION MARINE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

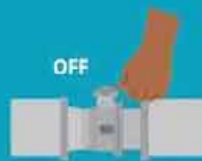
STOP



SI VOUS HABITEZ EN BORD DE MER : PRÉPAREZ-VOUS



PROTÉGEZ VOS BIENS
face à la montée des eaux.



**COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ, L'EAU ET
FERMEZ LES BOUTEILLES DE GAZ.**



PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE
(médicaments, vêtements,
alimentation, etc.).



INFORMEZ-VOUS ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



TENEZ-VOUS AU COURANT
du niveau des marées et de l'évolution
de la situation météo.



LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS
en bord de mer et circulez avec
précaution en limitant votre vitesse.



**NE VOUS ENGAGEZ PAS
SUR UNE ROUTE FERMÉE**
à la circulation.



Sur le littoral ou sur les plages
**SURVEILLEZ ATTENTIVEMENT
LES ENFANTS.**



EN CAS DE SUBMERSION



RESTEZ INFORMÉS
et écoutez les consignes de sécurité.



SI NÉCESSAIRE, ÉVACUEZ VOS HABITATIONS
et gagnez les lieux d'accueil prévus par
votre mairie.